



## Atteinte à la vie privée par site internet

Par **catheo**, le **08/01/2009** à **13:25**

bonjour, depuis 4 mois environ, un film à caractère sexuel ( entre deux individus meconnus ) a été déposé sur le net avec mon prenom et mes coordonnées telephoniques en titre, afin que les "surfeurs" puissent me contacter .nj'ai reçu à ce jour un certain nombre d'appels ou de sms qui se poursuivent encore aujourd'hui. c'est lassant comme vous pouvez le comprendre.nje soupçonne un ex ami d'avoir eu la "delicatesse" du geste, ai depose une première plainte contre X en octobre 2008. npas de suite à ce jour. nun second rdv est prevu prochainement avec le commissariat de police pour completer cette plainte. nquel conseil me donneriez vous pour tenter de remonter jusqu'à la source presumée? rndois je egalement orienter ma plainte vers le sitehebergeur?nde quels moyens dispose la police française pour prouver le delit et faire appliquer la loi ad hoc?nmerci de votre collaborationncordialementnCatherine